



CHARTRE DES EQUIPES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DES CHANALETs

L'Association Sportive (AS) permet aux joueurs/joueuses des équipes de participer à des compétitions auxquelles ils/elles n'auraient pas accès à titre privé.

Animées par un esprit de convivialité et la fierté d'appartenance au club des Chanalets, les équipes officielles messieurs, dames, seniors et jeunes, sont en priorité centrées sur la recherche de la performance sportive et les équipes amicales sur la participation du plus grand nombre.

Joueurs et joueuses d'équipe

Sélection

Licencié(e) et membre de l'AS, avec certificat ou questionnaire médical de l'année en cours valide à la date où le joueur/joueuse est sélectionné(e) par le/la capitaine.

Engagement

Le joueur/joueuse sélectionné(e) s'engage à :

- revêtir la tenue d'équipe lors de chaque compétition par équipes ;
- avoir réalisé au moins 3 compétitions officielles FFG dans les 12 derniers mois (pour les joueurs participant aux épreuves fédérales ou de ligue, hors forfait, disqualification, abandon et hors compétitions Kady) ;
- connaître les règles, l'étiquette et porter une attention particulière au temps de jeu ;
- se comporter de façon courtoise et sportive ;
- faire passer l'intérêt de l'équipe avant le sien.

Les joueurs/joueuses participant aux épreuves fédérales ou de ligue s'engagent, dans la mesure de leurs disponibilités, à :

- participer aux entraînements et reconnaissances ;
- participer au championnat du club organisé par l'AS ;
- apporter leur concours à l'organisation des manifestations proposées par l'AS et par le golf des Chanalets ;
- accompagner un jeune de l'école de golf (parcours en commun, entraînements...).

Capitaines d'équipe

Nomination

Les capitaines d'équipe sont nommés par la commission sportive de l'AS pour un mandat d'une durée de deux ans.

Rôle

Outre ses capacités d'organisation, de fédération, de communication, le/la capitaine donne l'exemple de respect, de motivation, d'esprit sportif et prend ses décisions avec neutralité et transparence.

En cas d'absence lors d'une compétition, il/elle s'assure, au plus tôt, de la désignation d'un/une remplaçant(e) parmi les membres de l'équipe.

Son rôle recouvre également :

- l'établissement des objectifs de la saison, approuvés par le Comité Directeur de l'AS ;
- la sélection des joueurs/joueuses, en fonction de leur disponibilité, de leur forme du moment, de l'adéquation de leur index ;
- la communication aux joueurs/joueuses des règles applicables à chaque compétition et de l'organisation mise en place (co-voiturage, reconnaissance, hébergement...) ;
- l'approbation des indemnités éventuelles, avant transmission à la Commission Sportive de l'AS, en respect de la charte ;
- la gestion administrative ;
- le retour d'informations à l'AS pour la communication interne (photos, commentaires, résultats).

Inscription aux épreuves et interclubs

Toute équipe représentant le club des Chanalets peut prétendre à la prise en charge des frais d'inscription. Toutes les demandes seront examinées pour validation par la Commission Sportive.

Participation aux frais de déplacement

Pour les joueurs/joueuses des équipes, il est prévu le remboursement de certains frais, sous la responsabilité du capitaine, selon le barème établi pour la saison en cours (voir « Frais de déplacement des équipes »).

Date :

Signature :